

Procès-verbal du comité exécutif



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

Réunion	Réunion ordinaire du comité exécutif		
Date	Le 6 septembre 2022	Heure	17 h 30
Salle de conférence	Laurence Patterson	Durée de la réunion	2 minutes
Réunion présidée par	M. Mario Bentrovato vice-président	Rapport rédigé par	M ^e Nathalie Lauzière

Commissaires

Membres	Quorum : 4	Non-membres
Joe Ortona, président	Excusé	
Mario Bentrovato, vice-président	X	
Agostino Cannavino	X	
Maria Corsi	X	
Ellie Israel	X	
James Kromida	Excusé	
Pietro Mercuri	X	

Administrateurs

Nicholas Katalifos	X		
Pelagia Nickoletopoulos	X		
M ^e Jack H. Chadirdjian	X		
M ^e Nathalie Lauzière	X		
Julie René de Cotret	X		
Brigida Sellato	X		

Procès-verbal du comité exécutif

Point	Description
1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E22-09-06-1</u></p>
2.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p><u>2.1 Réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 21 juin 2022</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 21 juin 2022 soit approuvé sans modification.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E22-09-06-2.1</u></p>
3.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal</p>
4.	<p><u>Services fournis par l'École orale de Montréal pour les sourds (EOMS) aux élèves malentendants de la CSEM intégrés en classe ordinaire en 2022-2023</u></p> <p>ATTENDU QUE l'École orale de Montréal pour les sourds (EOMS) offre actuellement des services itinérants aux élèves malentendants intégrés en classe ordinaire à la Commission scolaire English-Montréal (CSEM);</p> <p>ATTENDU QUE l'EOMS est disposée à maintenir ces services conformément aux conditions énoncées dans le document intitulé <i>Services provided by the Montreal Oral School for the Deaf (MOSD) to Integrated Students with Hearing Impairments of the EMSB 2022-2023</i>;</p> <p>ATTENDU QUE l'évaluation des services fournis par l'EOMS aux élèves malentendants intégrés en classe ordinaire à la CSEM, qui est réalisée annuellement depuis nombre d'années, a continué de produire des résultats très positifs;</p> <p>ATTENDU QU'il est nécessaire de maintenir les services itinérants susmentionnés aux élèves malentendants intégrés en classe ordinaire pour l'année scolaire 2022-2023;</p> <p>ATTENDU QUE les administrateurs de la commission scolaire ont approuvé le maintien des services itinérants, tels que fournis par l'EOMS aux élèves malentendants, pour l'année scolaire 2022-2023;</p> <p>ATTENDU QU'il s'agit de services spécialisés pour lesquels un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public compte tenu de l'objet du contact concerné;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal soit autorisée à procéder à un avis d'intention de conclure une entente de gré à gré avec l'EOMS, en application de l'article 13 al. 1 par. 4 de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i> conformément au document intitulé <i>Services provided by the Montreal Oral School for the Deaf (MOSD) to Integrated Students with Hearing Impairments of the EMSB 2022-2023</i>.</p>

Procès-verbal du comité exécutif

	<p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE, sauf si le processus d'adjudication fait l'objet d'une plainte reçue, la CSEM soit autorisée à conclure une entente de gré à gré avec l'EOMS pour l'année scolaire 2022-2023, selon les conditions énoncées dans le document intitulé <i>Services provided by the Montreal Oral School for the Deaf (MOSD) to Integrated Students with Hearing Impairments of the EMSB 2022-2023</i>.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E22-09-06-4</u></p>
5.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucun</p>
6.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 17 h 32.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E22-09-06-6</u></p>

M. Mario Bentrovato, vice-président

M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale